URBANISME
20-020

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le réaménagement du Clos-de-Serrières et le projet «Serrières vers une fraicheur de vivre»

(Du 17 août 2020)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Neuchâtel a pour objectif prioritaire d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, notamment à travers des aménagements qui favorisent le bien-être et une vie sociale en pleine activité. À Serrières, un riche et long passé industriel a amené une densification urbaine très marquée, sans pour autant la compenser avec les espaces verts libres, nécessaires au bien-être de la population. Cohérente avec sa vision d'aménagement «Neuchâtel 2050», qui intègre les demandes de votre Autorité en la matière, la Ville s'ingénie depuis plusieurs années à allouer davantage d'espaces verts au public, tels que le jardin Hermann Russ pour le quartier de Serrières.

Au nord de ce jardin, la rue du Clos-de-Serrières souffre d'un aménagement vétuste: trottoirs étroits et défoncés, manque de verdure et de mobilier urbain, cheminements dangereux pour les élèves, surfaces minérales mal utilisées, etc. Lors d'ateliers participatifs et de marches exploratoires, des enseignant-es, des parents d'élèves, des personnes âgées, des jeunes et des commerçants du lieu ont alimenté à la réflexion menant au projet qui est aujourd'hui présenté à votre Autorité. Nos services accompagnés d'experts ont alors élaboré les principes d'aménagements pour la future place et pour la rue: plus accueillantes, plus conviviales, plus sûres, plus végétalisées et plus innovantes.

En effet, dans le cadre du projet d'adaptation aux changements climatiques «Serrières vers une fraicheur de vivre», soutenu par la Confédération, la rue bénéficiera d'actions pilotes pour mesurer et réduire les ilots de chaleur, notamment grâce à la végétation et la matérialité des sols. Ce projet a été

accueilli positivement par tous les acteurs concernés et servira de modèle pour des aménagements dans d'autres quartiers. À ce titre, la démarche mise en place pour la centralité de La Coudre bénéficie déjà des expériences faites à Serrières.

1. Contexte

Afin de favoriser la qualité de vie de la population de la ville de Neuchâtel et la cohésion sociale dans les quartiers, notre Conseil porte une attention particulière aux espaces publics qui offrent à toutes et tous la possibilité de se rencontrer et de se détendre. À Serrières, l'aménagement qualitatif d'espaces publics, tels que le jardin Hermann Russ ou la place de quartier du Clos-de-Serrières qui fait l'objet du présent rapport, est un moyen d'accompagner la densification de la ville par une juste répartition entre espaces bâtis et non-bâtis, avec une attention particulière accordée à la biodiversité et à la nature en ville[1]. Ces actions sont en parfaite cohérence avec les grands principes de la loi fédérale de l'aménagement du territoire (LAT). Elles s'inscrivent logiquement dans les principes décrits dans la Vision d'aménagement «Neuchâtel 2050» qui seront transcrits dans le nouveau Plan directeur[2]. Serrières constitue de longue date un pôle de développement stratégique de notre ville, au même titre que Monruz ou le plateau de la gare; y inscrire aujourd'hui un projet de développement urbain durable[3], intégrant des mesures pilotes d'adaptation au changement climatique, préfigure le développement d'actions similaires à l'échelle du nouveau territoire de la ville fusionnée.

Quartier à taille humaine, Serrières possède en son cœur un bourg historique qui côtoie les traces de ses anciennes industries. En mutation, cet ancien quartier ouvrier héberge aussi un des plus grand site industriel et un pôle administratif. De nos jours, en l'absence de place publique, l'ancien terminus de bus entre le collège et le pont Berthier sert de lieu de rencontre ou de fête de quartier, malgré sa piètre configuration. L'objectif est de renforcer cette centralité au quotidien par des aménagements qualitatifs, développant le polycentrisme de la ville et sécurisant la mobilité douce. La

---

[1] *Cf*. Rapport n°17-006 du Conseil communal au Conseil général concernant la politique en faveur de la biodiversité, le programme "Nature en ville" et la Commission nature et paysage, du 24 avril 2017.

[2] *Cf.* Rapport n°20-013 du Conseil communal au Conseil général concernant la vision d'aménagement de la ville et la révision du plan directeur communal, du 9 mars 2020.

[3] *Quartiers durables en bref*, Office fédéral du développement territorial (ARE) et Office fédéral de l'énergie (OFEN), Bern, 2013: 8 *sq*. Le développement urbain durable prévoit qu'afin de «*proposer une gestion durable du sol, il est nécessaire de densifier le milieu bâti, mais sans pour autant en altérer la qualité. La mobilité douce, l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation des ressources, le maintien de la biodiversité, la mixité fonctionnelle et sociale, la présence d'espaces publics facilitant les rencontres et la détente sont autant de composantes qui vont contribuer à créer un cadre de vie durable*».

transformation de cet espace favorisera la rencontre et l'entretien des liens sociaux, et profitera aux habitant-es et aux enfants du quartier, aux travailleur-euses, aux enseignant-es et au personnel ou usager-ères des institutions avoisinantes (parascolaire, Alfaset, Home de Serrières…).

1.1 Objectifs du projet

1.1.1 Qualité de vie

Le projet apporte un véritable bénéfice social en offrant une meilleure qualité de vie pour les habitant-es et les usager-ères. Comme l'ont montré les ateliers participatifs et les marches exploratoires, la protection des piétonnes est nécessaire au sentiment de sécurité et à la vie sur l'espace public; aussi le projet prévoit-il l'aménagement d'une place et d'une promenade où les gens se rencontrent autour d'un banc, à l'ombre d'un arbre ou autour d'un bac potager.

La mise en zone 30 d'un centre de quartier où transitent les enfants et les personnes âgées relève d'une politique cohérente en faveur de la vie de quartier et de la cohésion intergénérationnelle. En outre, l'apaisement de la circulation aura un impact direct sur les émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et surtout sur le bruit. En effet, le changement du régime de vitesse engendrera un trafic plus fluide, qui limite les pics d'accélération et de freinage très bruyants.

1.1.2 Dynamisation économique

La rue et la place réaménagées en nouveaux espaces accueillants permettront d'attirer davantage la population et les acteurs économiques. Les promeneur-euses et autres chaland-es vont naturellement profiter de l'offre commerciale de proximité, qui s'en verra ainsi soutenue. L'important succès de l'installation d'une antenne du marché avec des produits frais à cet endroit pendant la période de semi-confinement du printemps 2020 en est la démonstration. Des évènements rassembleurs sur la nouvelle place pourront également déclencher et soutenir des activités de proximité.

Figure 1 - Image de synthèse du terminus du bus

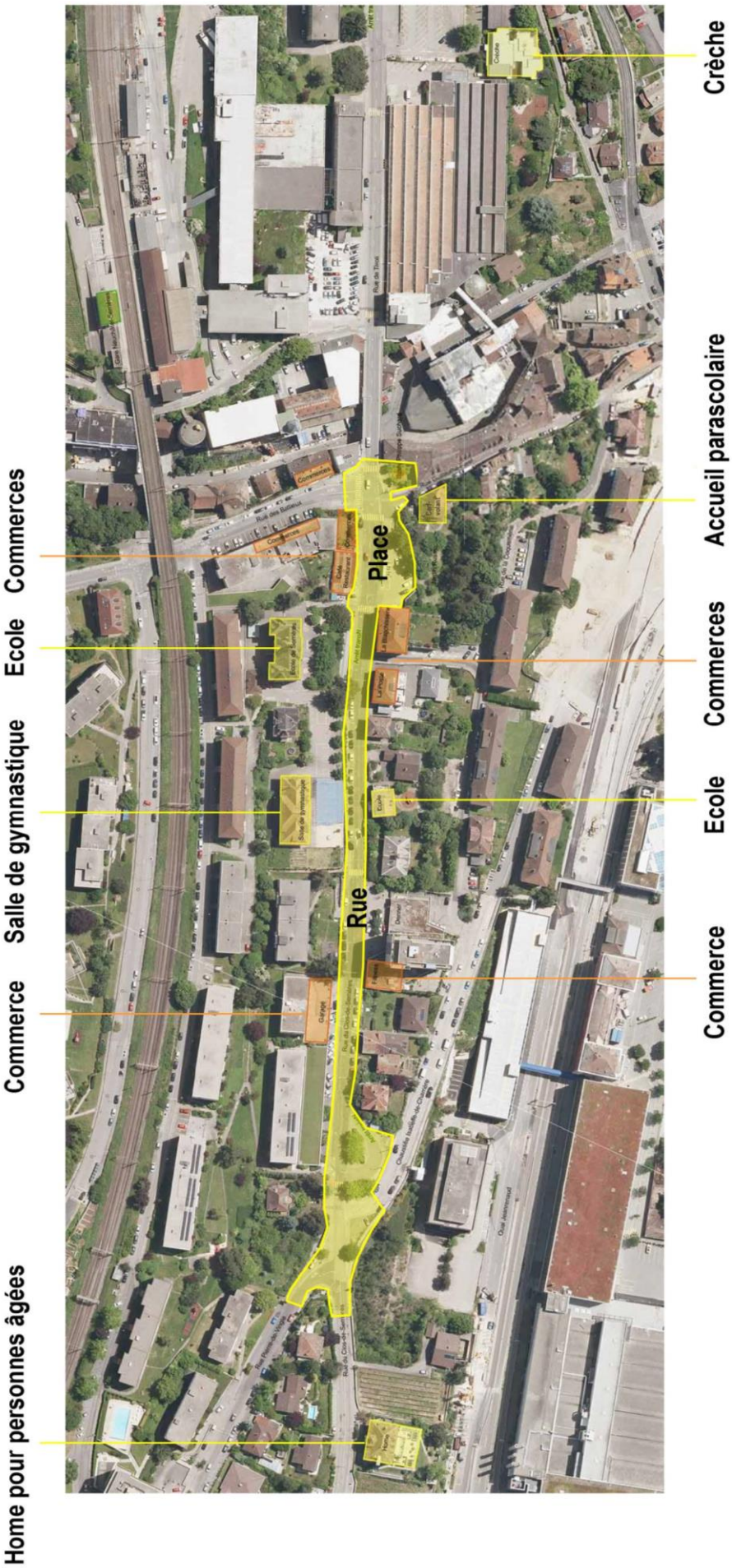

Figure 2 - Lieux d’activités du quartier

1.1.3 Bénéfices environnementaux

En période estivale, la fréquence des épisodes de canicule impacte directement la qualité de vie des habitant-es du quartier. En particulier, la matérialisation des surfaces influence l'emmagasinement de chaleur: si les pics de chaleur en journée sont pénibles, c'est surtout le manque de fraicheur la nuit qui a un impact direct sur la santé. Le développement d'un ombrage naturel et l'utilisation de matériaux adéquats limite l'accumulation de chaleur.

Les surfaces végétalisées réduisent également la température par la fraicheur induite par l'évapotranspiration. De plus, la perméabilisation des sols améliorera la gestion des eaux de surface notamment lors de grands épisodes de pluies, ainsi que lors de périodes de sécheresse. Finalement, la végétation éliminant une partie des polluants et recyclant le CO_2 offrira une meilleure qualité de l'air, en plus d'enrichir la qualité du paysage.

Les différentes matérialités du présent projet pilote sont choisies spécifiquement en fonction des besoin d'adaptation aux changements climatiques et plus précisément en fonction de la problématique des ilots de chaleurs. Une attention particulière a également été portée à la durabilité, à l'esthétique ainsi qu'à l'entretien afin de pouvoir réutiliser à futur ces principes dans d'autres secteurs de la ville.

Figure 3 – Températures mesurées le 7 août 2018 à Neuchâtel sur diverses surfaces

Végétation	29.5°C
Enrobé clair	45°C
Enrobé foncé	49.1°C
Bancs en bois	61.7°C

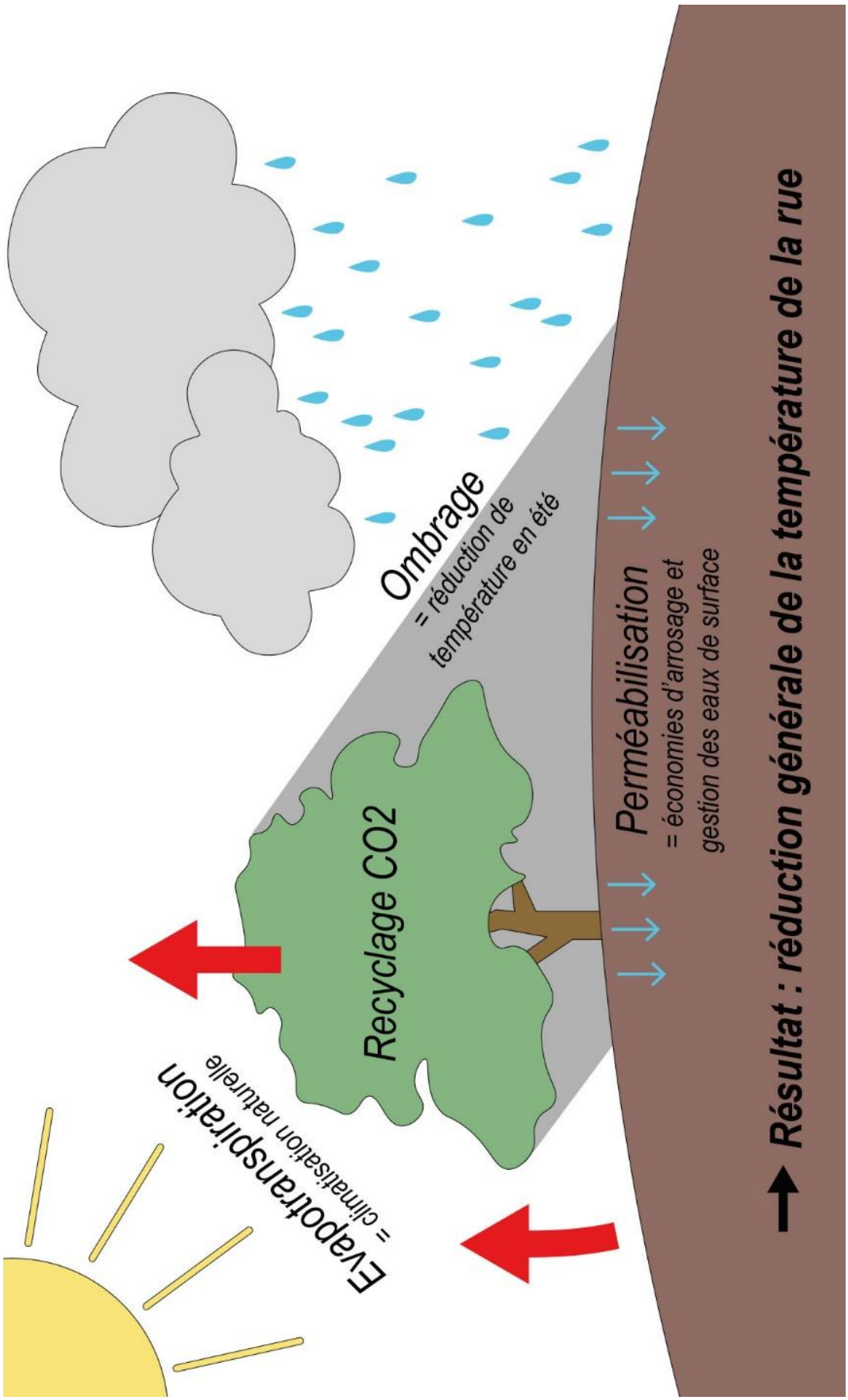

Figure 4 – Schématisation de la réduction des températures grâce à la végétalisation et la perméabilité des sols

Figure 5 – Possibilités de perméabilisation et végétalisation du sol

1.2 Implication de la population dans le projet

Depuis 2015, différentes consultations ont été organisées avec des personnes et types de groupes cibles distincts. Les informations et demandes récoltées ont fait l'objet d'une pesée d'intérêts et ont été intégrées au projet, dans la mesure de ce qui est techniquement et économiquement possible. Le projet global a été présenté lors d'une soirée publique et les résultats spécifiques vérifiés avec les acteurs concernés.

1.2.1 Soirées participatives

En novembre 2015, une première séance participative publique s'est déroulée à la salle de gymnastique du collège de Serrières. Tous les habitant-es, propriétaires et usager-ères du quartier qui le souhaitaient ont pris part à cette soirée et ont pu exprimer leur ressenti sur la rue du Clos-de-Serrières. Il leur a été demandé d'exprimer ce qui fonctionnait bien sur la rue, de même que ce qui ne marche pas et leurs vœux de changement.

En mars 2019, une seconde soirée publique a été organisée. Elle a permis de faire un retour sur l'évolution du processus de projet lors des trois dernières années ainsi qu'une présentation des grandes lignes du futur aménagement. À cette occasion, les participants ont pu exprimer leurs impressions sur le projet et leurs souhaits éventuels. Plus d'une centaine de personnes ont participé à ces deux soirées.

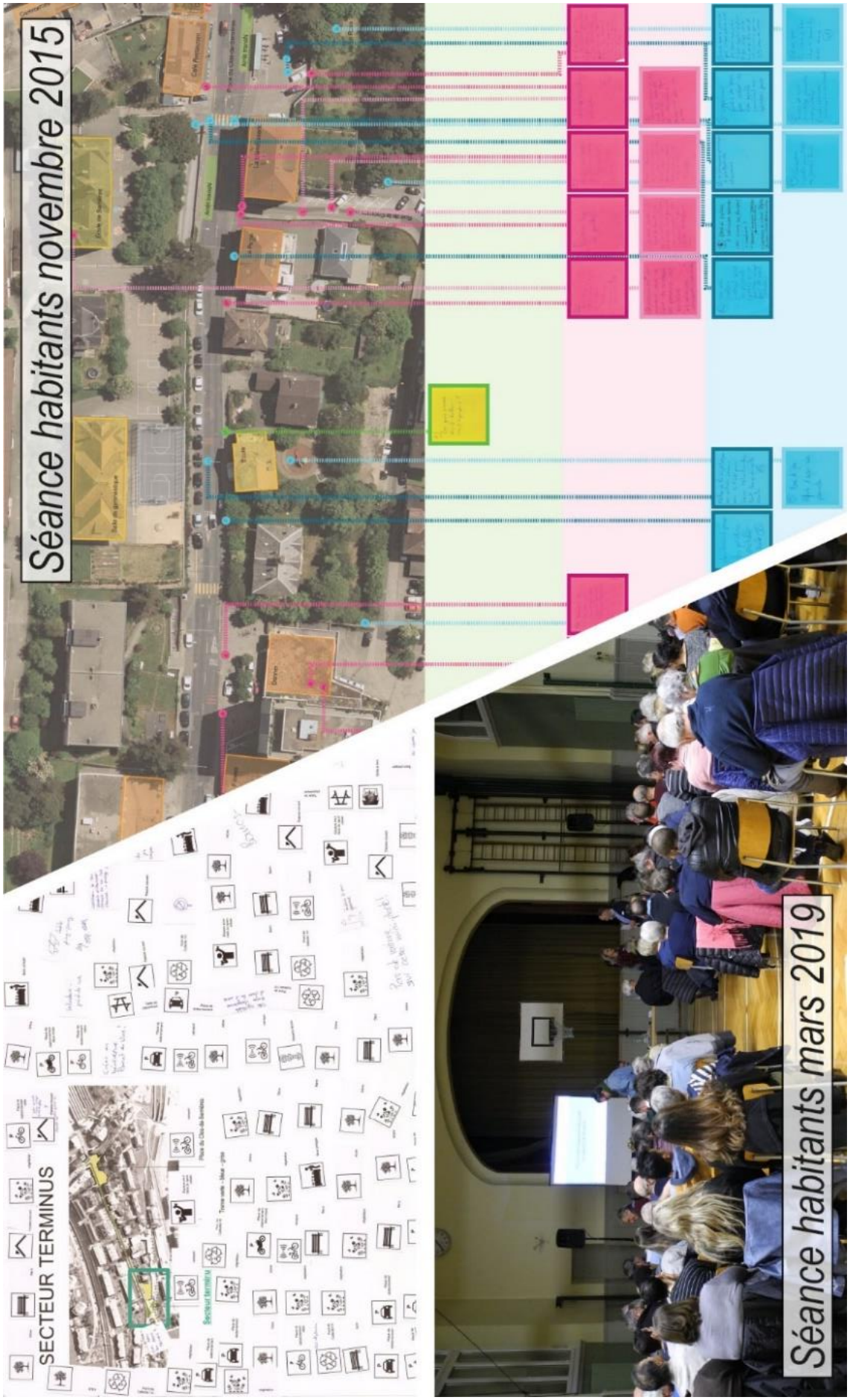

Figure 6 – Ateliers

1.2.2 Participation des personnes âgées

La déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé a initié une promenade diagnostic dans le quartier de Serrières. Une quarantaine de personnes ont participé à ces balades. Dans ce cadre, nous avons questionné les aînés sur l'actuel aménagement du Clos-de-Serrières, ses problèmes, ses déficits et ses potentiels. Nous avons ainsi pu recueillir les attentes et mieux adapter l'aménagement aux problématiques liées à cette catégorie d'âge.

1.2.3 Écoles

Des entretiens avec des enseignantes et des élèves de l'école de Serrières ont permis de comprendre plus en détails leurs besoins spécifiques. Des balades ont également été réalisées avec plusieurs classes afin de voir les enfants évoluer dans le site et leur donner la possibilité d'exprimer *in situ* leurs envies et leurs besoins. Des questionnaires ont été transmis à différentes classes pour récolter les avis des enfants. Enfin des dessins ont été fait par les plus jeunes pour exprimer différemment leurs envies.

Figure 7 – Embûches rencontrées par les enfants sur le chemin de l'école (trottoir trop étroit et encombré)

1.2.4 Jeunes

Une consultation auprès des adolescent-es a apporté un éclairage sur leurs besoins et leurs attentes pour le quartier. Il a été confié à l'équipe d'animation hors-murs du Centre de Loisirs qui a questionné les jeunes du quartier de Serrières sur le projet, lors de leurs passages dans la rue et sur la place de

sport. Il est difficile de chiffrer précisément le nombre de jeunes touchés, mais on peut imaginer, en comptant le tournus au sein des groupes de jeunes, que 30 à 40 jeunes ont été approchés pour ce sondage.

1.2.5 Commerçants

Des entretiens ont été réalisés individuellement auprès des commerçants bordiers de la rue du Clos-de-Serrières afin de déterminer leur besoins et leurs attentes spécifiques. Ces acteurs majeurs du quartier ont ainsi eu l'opportunité de s'exprimer et s'impliquer plus personnellement.

1.2.6 Intégration multiculturelle

L'intégralité des résident-es du quartier de Serrières a reçu un questionnaire en cinq langues. Une petite centaine de personnes ont répondu à cette enquête.

1.3 Sélection du projet pilote «Serrières vers une fraicheur de vivre»

L'Office fédéral de l'environnement a lancé en 2018 un appel à projet dans le cadre d'un programme-pilote sur la thématique de l'adaptation aux changements climatiques[4].

Profitant des réflexions menées sur le Clos-de-Serrières, la Ville de Neuchâtel a répondu à cet appel. Le projet de réaménagement, baptisé pour l'occasion «Serrières vers une fraicheur de vivre», traite spécifiquement des ilots de chaleur et propose des mesures pour en limiter l'impact à l'échelle locale. Elles seront appliquées dans le cadre du projet de réaménagement et consistent notamment à choisir le type et la couleur des revêtements de sol, de proposer plus de surfaces perméables et de la végétation.

---

[4] La Confédération déploie pour son Agenda 2030 en faveur du développement durable une stratégie dans un cadre de référence mondial. Depuis 2016, les efforts déployés au travers de cet agenda 2030 tentent de relever les grands défis de la planète. Dans cet agenda, la Confédération s'est fixée 17 objectifs de développement durable. L'objectif n° 13 est de «Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.» En effet, les températures estivales moyennes sont en augmentation en Suisse. Selon les prévisions, d'ici 2070, elles auront augmenté d'environ 3°C. Genève aura la température de la ville d'Orange, Bâle celle de Milan et Lugano celle de Florence (sur la période de 1961-90).

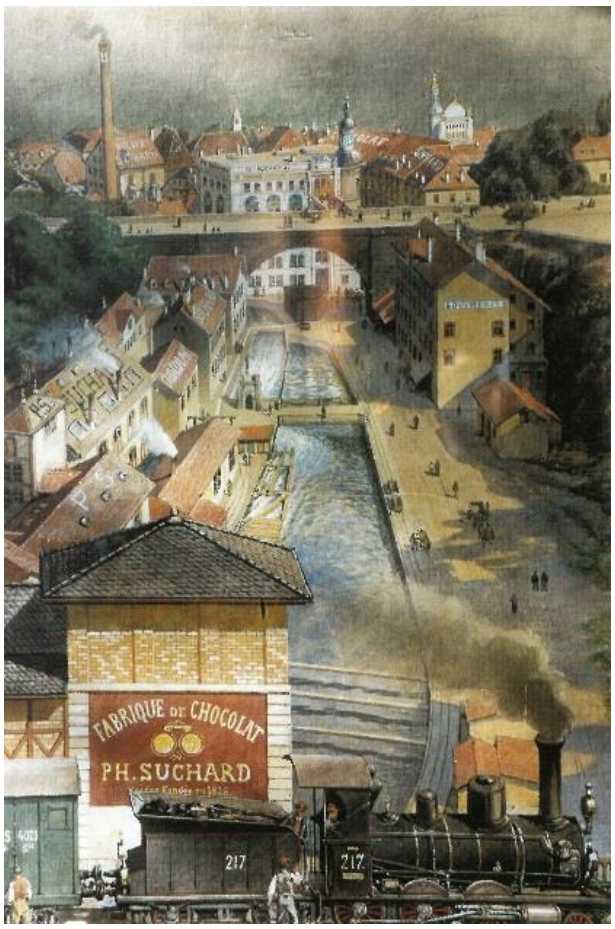

Figure 1 – La Serrière est la source d'énergie historique du quartier

Dans le cadre de ce soutien de la Confédération, nous collaborons sur les questions de revêtements avec le bureau privé d'ingénieurs bernois Grolimund & Partner.

Une autre étude avec Viteos est en cours: elle vise à évaluer le potentiel d'implantation d'un réseau de froid et de chaud à distance en utilisant la ressource de l'eau de la Serrière. L'idée est de créer une alternative à terme aux énergies fossiles dans le quartier. Cette réalisation réduira fortement les émissions liées au chauffage en période hivernale et valorisera une ressource énergétique locale.

Enfin, l'ensemble du réaménagement est accompagné d'une étude sur l'impact thermique menée depuis le mois de juin 2018, en partenariat avec l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel et dirigé par la prof. Martine Rebetez. Afin d'établir un diagnostic et une catégorisation des ilots de chaleur dans le contexte neuchâtelois, des capteurs ont été posés à différents endroits de la rue et de la place ainsi que dans d'autres secteurs de la ville. Ces résultats sont analysés en se basant sur les valeurs de références produits par la station Météosuisse de l'Observatoire de Neuchâtel.

Figure 2 – Capteur

Figure 3 - Place du Clos de Serrières (image de synthèse)

2. Aménagements

2.1 Base légale

Le réaménagement de la rue et place du Clos-de-Serrières et ses principales idées sont basées sur les outils de planification en vigueur[5]. Le plan directeur de 1998 «Neuchâtel et sa qualité spatiale» prévoit des espaces urbains marquants, un réseau piétonniers doté de traversées sûres ainsi qu'une rue largement arborisée. Ces principes sont cohérents avec la Vision d'aménagement pour le nouveau Plan directeur.

2.2 Identité de la rue

Une identité de quartier est recherchée afin de développer une réelle centralité, à l'échelle de notre ville qui se développe vers le polycentrisme. Le développement de tels centres secondaires permet aux habitant-es du quartier de réaliser plusieurs activités à proximité, et donc de privilégier les déplacements à pied. De plus, un cadre plus apaisé facilite les rencontres des usager-ères et apporte une valeur sociale ajoutée. Enfin, les centralités de quartier favorisent les contacts intergénérationnels et le commerce de proximité.

2.3 Régime de vitesse et stationnement

Une expertise du régime de vitesse a été réalisée par un bureau spécialisé. Il en ressort que la typologie et la situation de la rue se prête aisément à la mise en place d'une zone 30. L'Office des ponts et chaussées du canton de Neuchâtel a préavisé positivement cette modification. Avec la modification du régime de vitesse (actuellement à 50 km/h), le quartier gagnera un apaisement et une sécurisation pour tous les usager-ères. Une autre conséquence positive du changement de régime est la réduction du gabarit routier et donc la libération de surfaces pour d'autres affectations (surfaces vertes et/ou piétonnières). Un abaissement du niveau sonore résultera également de cette mesure. Une limite à 30 km/h engendrera enfin une réduction des accélérations et des freinages, ce qui diminuera l'usure des pneus et donc la contamination de l'environnement par des particules de matière plastique. En effet, l'abrasion des pneus représente une des principales source de pollution[6].

Les places de stationnement sur la place du Clos-de-Serrières et sur le terminus sont maintenues. Concernant la rue, l'expertise du régime de stationnement mandatée a mis en évidence que si les places sont utilisées à environ 80%, celles de la chaussée Isabelle-de-Charrière (rue adjacente)

---

[5] *Cf.* Rapport n°20-013 concernant la vision d'aménagement de la ville et la révision du plan directeur communal, du 9 mars 2020.

[6] *Le plastique dans l'environnement Suisse*, Office fédéral de l'environnement (OFEV), 2020, Berne.

ne sont que peu utilisées (environ 40%). Sur la rue du Clos-de-Serrières, il est donc possible de supprimer 23 places sur 29 sans incidence: en effet, sur les 63 places de la rue Isabelle-de-Charrière, 38 en moyenne sont disponibles. Le réservoir de places sur la chaussée Isabelle-de-Charrière est ainsi suffisant pour absorber les véhicules stationnant actuellement sur la rue du Clos-de-Serrières. La présentation de cette mesure aux riverains de ces deux rues et aux habitant-es du quartier n'a pas suscité d'inquiétudes. Notre Conseil veillera dès lors à continuer d'associer tous les acteurs à ce changement, en particulier les commerçants et les entreprises.

2.4 Rue du Clos-de-Serrières

Les enjeux principaux de la rue sont réglés par la «trame» végétalisée et perméable. Cette bande tout le long de la rue crée une zone tampon distançant les piéton-nes du trafic afin de leur conférer une protection et un sentiment de sécurité. Elle offre également une valeur sociale ajoutée grâce à une promenade où les gens se rencontrent dans un cadre agréable et apaisé. Elle permet en outre d'inclure des éléments utiles tels que des bacs potagers, des sièges relais ou des places de stationnement. Enfin cette trame végétalisée réduit l'effet d'ilot de chaleur et permet de traiter et d'infiltrer les eaux de surface selon l'exigence de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux.

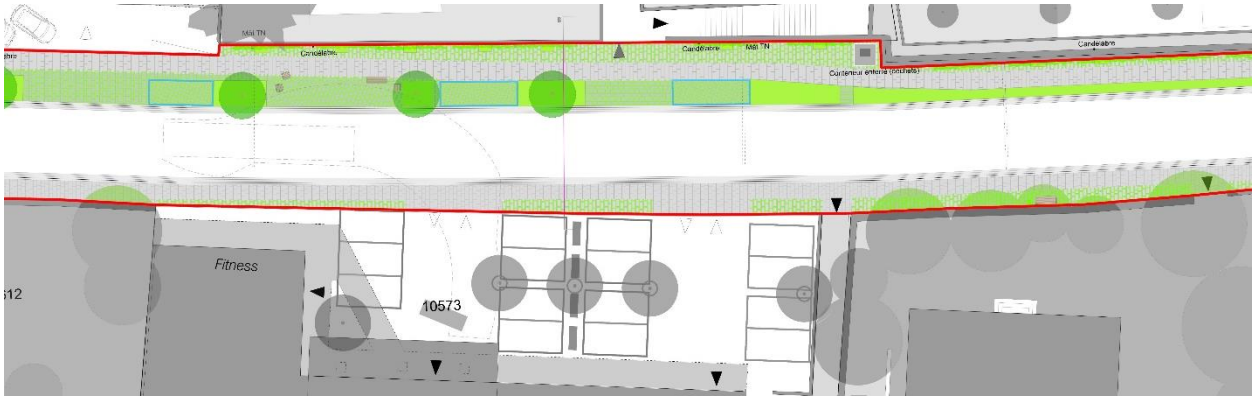

Figure 11 - Tronçon de la rue entre la place et le terminus (*cf.* plans annexés)

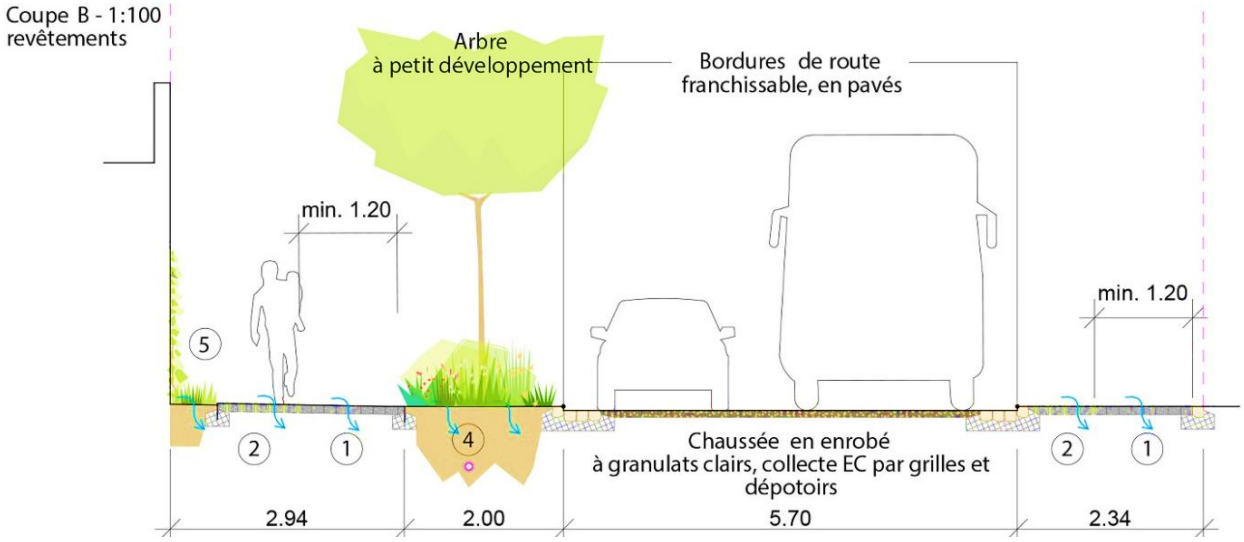

Figure 12 – Coupe présentant les différents revêtements et la perméabilité

2.5 Arrêts de bus

Actuellement, l'arrêt de bus «Battieux» au nord de la rue du Clos-de-Serrières est extrêmement étroit et les passager-ères butent contre un haut mur de soutènement. Or, l'application obligatoire de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) nous impose d'élargir les plateformes des arrêts de bus d'ici fin 2023.

De plus, les traversées piétonnes (en particulier celles des enfants) sont jugées problématiques et génèrent un sentiment d'insécurité, renforcé par l'afflux d'enfants provenant des écoles adjacentes. Enfin la halte au sud (sur la «place») coupe l'espace et ne permet pas un aménagement correct.

Le présent projet prévoit donc de coupler les deux arrêts afin de réaliser une halte bidirectionnelle sur voie unique, déjà préavisé positivement par l'entreprise TransN. Ce type de halte a déjà fait ses preuves dans de nombreuses situations assimilables (*cf*. figure 13 et 14).

Figure 13 – Réalisations exemplaires d'arrêts de bus bidirectionnels
(Bienne, Morges, Villars-sur-Glâne)

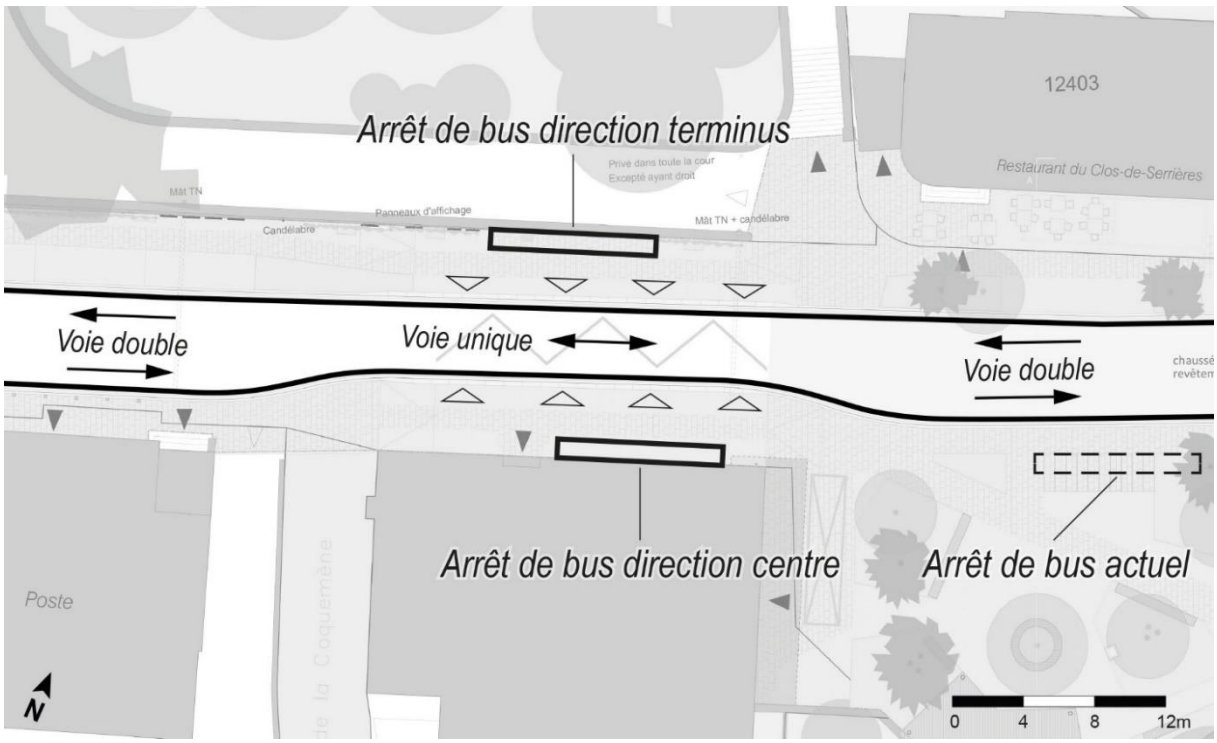

Figure 14 - Plan de l'arrêt de bus bidirectionnel

2.6 Place de quartier

Une place piétonne généreuse est offerte à la population grâce à la relocalisation de l'arrêt de bus. Cette place est perméabilisée et abondamment végétalisée afin de l'adapter au changement climatique en offrant de l'ombre et de la fraicheur. Les places de stationnement sont conservées et disposées en face des commerces. La placette Suchard à l'est et le carrefour des Battieux sont également réaménagés.

Figure 15 - Plan de la nouvelle place du quartier de Serrières (*cf.* plans annexés)

Figure 16 - Aménagement actuel de l'espace qui accueillera la future place du quartier

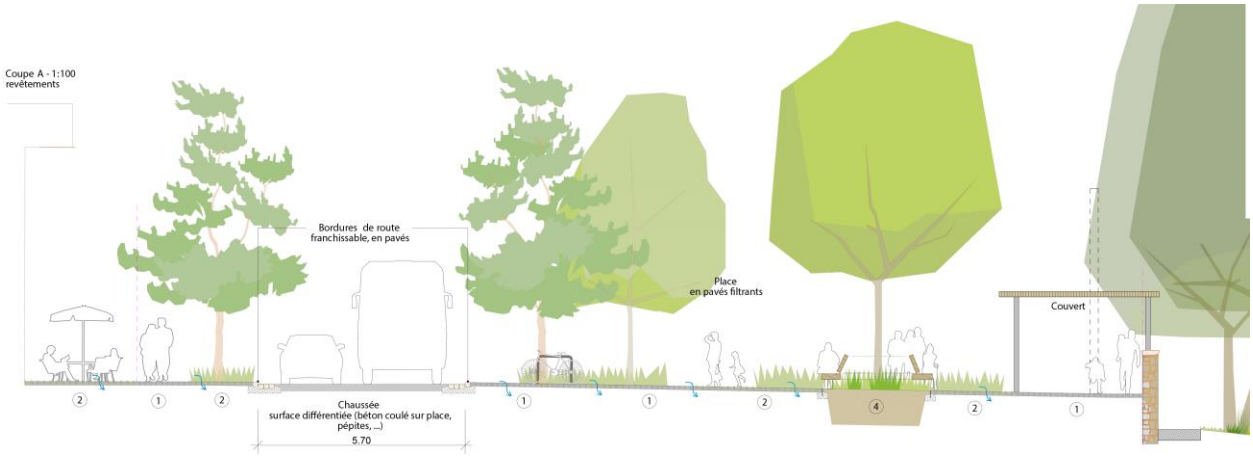

Figure 17 – Vue en coupe de la place du quartier

2.7 Terminus de la ligne de bus n°102 à Serrières

Le terminus gardera sa structure actuelle. Les revêtements de sol seront perméabilisés autant que possible (sachant qu'ils le sont déjà en partie) tout en conservant les besoins spécifiques de la giration des bus. Des espaces de repos seront installés pour que les personnes âgées puissent faire une halte sur leur parcours. Les habitant-es et visiteur-euses profiteront du dégagement sur le lac.

Les places de stationnements seront conservées et la végétation sera maintenue et mise en valeur.

Figure 18 – Plan du terminus de la ligne de bus (*cf.* plans annexés)

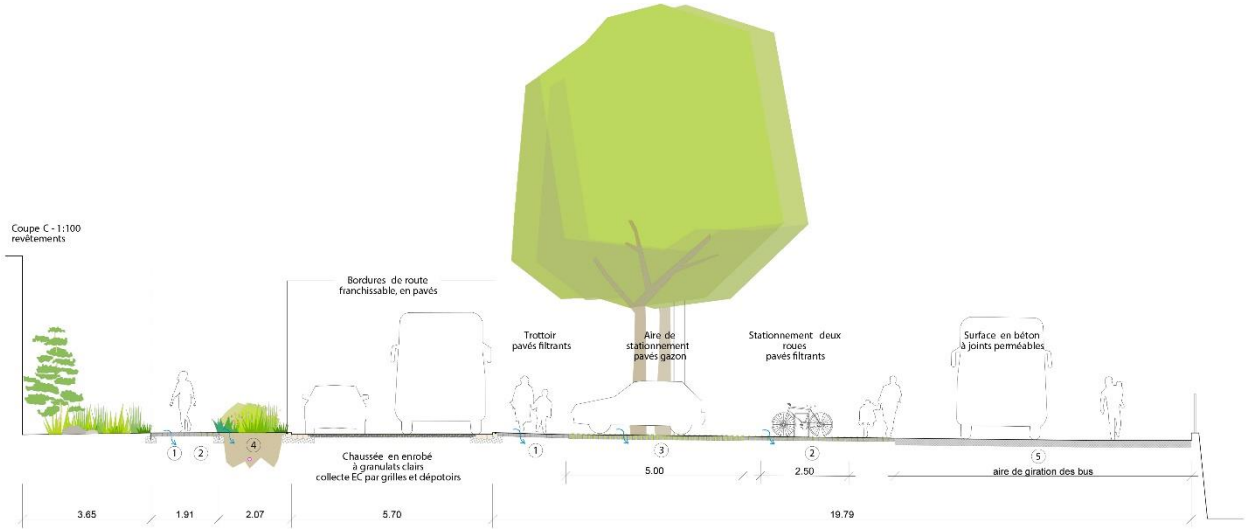

Figure 19 - Coupe du terminus de la ligne de bus

3. Aspects financiers

3.1 Coûts

La planification financière 2020-2023 a repris le montant des planifications précédentes avec 2’560'000 francs pour un réaménagement ordinaire avec un coût moyen au mètre carré. Même si cette estimation n’était pas encore fondée sur un projet particulier, le coût de l’aménagement pur reste du même ordre; néanmoins, les coûts liés aux honoraires, taxes, divers et imprévus nécessaires au développement du projet pilote, reproductible dans d’autres quartiers, s’y ajoutent et amènent le total arrondi à 3'737’000 francs TTC.

Les coûts dus au caractère pilote du projet ne seront investis qu’une seule fois pour tous les projets suivants. De plus, les actuelles démarches entreprises par le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN), qui prévoit un toilettage des mesures des générations précédentes du projet d’agglomération, pourraient aboutir à un cofinancement d’une partie du coût de ce projet (*cf.* 3.3 financement). Il convient également de déduire les investissements qui doivent de toute manière être réalisés pour adapter les arrêts de bus et le terminus selon la Loi fédérale sur l’élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Nous rappelons que ces travaux d’adaptations obligatoires sont subventionnés par le Canton à hauteur de 20% pour les bordures (soit environ 20’000 francs). Enfin, notons que cette rue attend depuis plusieurs décennies une remise en état, expliquant son état actuel fait de tacons sur tacons.

Suite à l’adoption par votre Autorité de l’arrêté relatif au pourcent culturel, un montant de 37'000 CHF s’ajoute aux coûts du projet (1% calculé sur le coût de construction TTC). Ce montant est imputé aux comptes de résultat.

Enfin, conformément à la pratique définie par le rapport n°20-006 du Conseil communal au Conseil général concernant les sites pollués, s’il arrive que le terrain présente une pollution nécessitant l’évacuation et le traitement des terres excavées qui dépasse le cadre de ses compétentes financières, notre Conseil reviendra devant votre Autorité.

En définitive, tout en restant dans l’échelle de grandeur prévu pour les aménagements purs, le dépassement du coût inscrit à la planification des investissements ne prétérite pas les finances communales puisque le taux d’autofinancement reste globalement respecté, ceci d’autant plus que d’autres investissements bénéficieront vraisemblablement de co-financements importants.

Tableau des coûts

Travaux	
CFC 411 Génie civil	2'089’535
CFC 421 Aménagements paysagers	239’760
CFC 423 Équipements, engins	233’400
CFC 445 Installations sanitaires	40’000
CFC Total HT	**2'602’695**
Honoraires (toutes phases)	
CFC 492 Ingénieur civil	254’000
CFC 496.0 Géomètre (mise à l'enquête + implantation)	6000
CFC 496.5 Architecte-paysagiste	144’000
CFC 499 Ingénieur mobilité	10’000
Honoraires (toutes phases) Total HT	**414’000**
Divers et imprévus (15%)	452’504
Total HT net	**3'469’199**
TVA 7.7%	267’128
TOTAL du projet TTC (TVA 7.7%), arrondi	**3'737’000**
Pourcent culturel (1% du total brut)	**37’000**
TOTAL arrondi	**3'774’000**

3.2 Frais d’entretien

Le type d’entretien de la chaussée et des trottoirs par la Voirie ne sera pas modifié dans un premier temps, mais pourra être adapté en cas de besoin par la suite. Les choix finaux des différents matériaux seront pris en concertation afin de garantir un entretien conventionnel. L’entretien de la nouvelle végétalisation assuré par le Service des parcs et promenades est estimé à 70'000 francs, desquels il convient de déduire l’entretien actuel d’environ 14'500 francs. La dépense d’entretien supplémentaire pour la place, la rue et le terminus s’élève donc à 55'500 francs. L’affectation de ce montant à l’interne au sein du Service des parcs et promenades ou à l’externe sera encore examinée.

3.3 Financement

L’adaptation obligatoire des arrêts de bus et du terminus à la Loi fédérale sur l’élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) est subventionnée par le Canton à hauteur de 20% sur les bordures.

L’investissement pour l’arborisation nouvelle sera assuré en partie par le Fonds de compensation pour les arbres, à hauteur de 2'500 francs par arbre (soit environ 75'000 francs).

L’investissement pour les nouveaux luminaires de route, l’installation et le raccordement (CFC 443) d’environ 235'000 francs TTC sera pris en charge par Viteos dans le cadre du renouvellement des installations.

Une participation de 85'000 francs de la Confédération pour le projet global «Serrières vers une fraicheur de vivre» est acquise: le projet du Clos-de-Serrières s’inscrit dans cette démarche d’exemplarité pour ce quartier pilote.

De plus, des démarches sont en cours pour obtenir un co-financement important via le projet d’agglomération, l’outil de la Confédération pour promouvoir des aménagements en vue de la mobilité durable. En effet, nous travaillons à une nouvelle priorisation des mesures inscrites dans les premières générations de cet outil, l’objectif étant d’augmenter le taux de réalisation et d’adapter les mesures aux évolutions intervenues dans l’intervalle. Ce travail se fait en étroite collaboration avec le RUN et les instances cantonales. Dans ce cadre, nous visons la priorisation du projet du Clos-de-Serrières de sorte à ce qu’il bénéficie d’une subvention significative.

Comme indiqué dans le projet d’arrêté qui suit, le montant sollicité sera indexé à l’indice suisse des prix à la construction pour l’Espace Mittelland, dans le respect du règlement général de la Ville. Cette indexation permet de justifier un éventuel dépassement dû à l'évolution des prix du marché. L’indice suisse des prix à la construction mesure semestriellement l’évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d’analyses statistiques régionalisées, pour Neuchâtel: l’Espace Mittelland.

3.4 Frais financiers

Le montant de 3'737'000 francs concernant l’aménagement de la rue et de la place du Clos-de-Serrières qui est à la charge de la Section de l’urbanisme sera amorti au taux moyen de 2%, soit 74'700 francs. Ce chiffre est calculé par le Service financier et prend en compte les taux d’amortissement différents selon la nature des travaux. Les intérêts passifs s’élèveront à un taux moyen de 1,16%, soit 21'600 francs. Les frais financiers annuels sont calculés sur le montant net après déduction des éventuelles subventions. Sachant que la décision concernant la subvention relative au projet d’agglomération est encore en suspens, les frais financiers seront donc au maximum de 96'300 francs.

Pour rappel, la partie éclairage public est de la compétence de Viteos SA, qui assure les investissements et reste propriétaire des équipements. Selon la convention qui la lie à la Ville de Neuchâtel, la société refacture à la Ville les charges financières liées à l’investissement net sous forme d’annuités.

4. Calendrier de réalisation

Projet modèle soutenu par la Confédération 1ère étape :	*Janvier 2019 – Janvier 2020*
Observation, constats et analyse de la situation	
Demande de crédit auprès du Conseil général pour le réaménagement	Septembre 2020
Étude du projet de réalisation et appel d'offres	2020-2021
Projet modèle soutenu par la Confédération 2ème étape :	*Janvier 2020 – juin 2021*
Mise en œuvre du plan des mesures	
Réalisation	2021-2022
Projet modèle soutenu par la Confédération 3ème étape :	*Dès 2021*

5. Consultation

En plus des diverses consultations citoyennes décrites ci-dessus au paragraphe 1.2, la Commission consultative Nature et paysage a été consultée le 25 septembre 2019, de même que la Commission spéciale Mobilité et stationnement le 8 septembre 2020. La Commission financière sera consultée.

6. Impacts de la proposition

6.1 Impact sur l'environnement

L'impact positif sur l'environnement, au cœur de la démarche du projet «Serrières vers une fraicheur de vivre», est décrit dans les objectifs du projet (chapitre 1) et dans les présentations des aménagements prévus (chapitre 2). L'impact positif sera multiplié à travers l'application des expériences à d'autres quartiers de la ville, en premier lieu pour la centralité de La Coudre.

6.2 Impact sur les finances

Les détails financiers sont exposés au chapitre 3. Cet investissement s'inscrit dans le respect du taux d'autofinancement, et comporte une part d'investissement obligatoire, en partie financée par le Canton, pour la mise en conformité à la LHand.

6.3 Impact sur le personnel communal

Les travaux d'entretien déjà existants seront éventuellement adaptés aux nouveaux aménagements (*cf*. chapitre 3.1.2) avec un impact minime ou externalisés (*cf*. chapitre 3.2. Frais d'entretien). Le suivi de la réalisation du projet n'aura pas d'impact spécifique sur le personnel communal.

7. Conclusion

Le réaménagement proposé dans le cadre de ce rapport est la première réalisation de notre ville pour laquelle l'adaptation au changement climatique est pris comme un élément central et déterminant, en amont du projet. Ce principe nous a permis de privilégier les scénarii répondant à un enjeu majeur en milieu urbain. Dans un deuxième temps, notre Conseil se donne pour objectif de diffuser cette expérience dans nos autres projets d'aménagement afin que notre agglomération puisse faire face à l'augmentation inéluctable des températures.

L'adaptation aux changements climatiques n'est pas un choix, mais une contrainte liée à l'évolution rapide des températures et des ilots de chaleur en ville. La sensibilité à la chaleur est d'autant plus forte que l'âge moyen de la population s'élève. Il est de notre responsabilité d'initier l'adaptation dès à présent afin de protéger nos citoyen-nes.

Le projet élaboré avec ce regard est un premier pas. La thématique doit également s'implanter dans nos processus de planification, d'aménagement et de développement urbain pour l'ensemble du territoire communal fusionné. Au lieu d'aborder le sujet par d'importantes analyses théoriques -- par ailleurs entreprises par des structures plus grandes que notre ville --, la volonté est ici de mettre en œuvre des mesures concrètes avec l'encadrement scientifique et technique indispensable pour que la démonstration soit crédible et directement applicable.

Le maintien et le développement de la qualité de vie et le renforcement de la cohésion sociale sont des enjeux majeurs de la politique urbaine du 21e siècle. À l'échelle de notre commune fusionnée, le projet de réaménagement de la rue et de la place du Clos-de-Serrières répond à ces enjeux de façon pertinente et s'inscrit dans une démarche suivie depuis plusieurs années et renforcée dans la Vision d'aménagement «Neuchâtel 2050». L'investissement de la population, des professionnel-elles et des Services de la Ville dans ce projet vise à saisir et concrétiser l'opportunité du développement d'un quartier de haute qualité, pensé pour et par ses habitant-es et qui contribue à la stratégie de domiciliation.

Le projet de réaménagement qui vous est présenté respecte l'histoire et le caractère original du lieu, tout en l'aménageant pour ses fonctions rassembleuses et environnementales. Ses aménagements destinés à tous les âges et sa végétalisation attractive favoriseront le développement d'interactions et d'animations pour la population très mixte du quartier.

Au regard de l'importance d'offrir des espaces de qualité pour le bien-être de la population de notre ville, le projet proposé est à notre sens exemplaire. Il respecte les perceptions et projets locaux qui peuvent émerger à travers des assemblées citoyennes au sein de la nouvelle commune. Grâce à son

potentiel de reproduction des améliorations recherchées dans d'autres quartiers, il ne fait aucun doute que les bénéfices à long terme d'un tel projet justifient pleinement le montant de l'investissement demandé.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les projets d'arrêtés liés au présent rapport.

Neuchâtel, le 17 août 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,	Le chancelier,
Thomas Facchinetti	Rémy Voirol

Projet I

Arrêté
concernant

Clos-de-Serrières, réaménagement de la rue et de la place, réalisation

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 3'737’000 francs est accordé au Conseil communal pour le Clos-de-Serrières, réaménagement de la rue et de la place, réalisation, dont à déduire les subventions.

Le montant sera indexé à l’indice suisse des prix à la construction pour l’espace Mittelland.

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à prélever un montant de 75’000 francs dans le Fonds de compensation des arbres.

Art. 3.- Le solde de cet investissement sera amorti au taux de 2% et sera porté à la charge de la Section de l’urbanisme.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Projet II

Arrêté
concernant

Clos-de-Serrières, réaménagement de la rue et de la place, pourcent culturel

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 37'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'installation d'une œuvre d'art liée à la réalisation du réaménagement de la place et de la rue du Clos-de-Serrières.

Art. 2.- Conformément à l'arrêté concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et des constructions appartenant à la Ville du 28 octobre 2019, ce montant sera pris en charge par le compte de résultat de la Section de l'Urbanisme.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Table des matières

1. Contexte 2
1.1 Objectifs du projet 3
1.1.1 Qualité de vie 3
1.1.2 Dynamisation économique 3
1.1.3 Bénéfices environnementaux 6
1.2 Implication de la population dans le projet 8
1.2.1 Soirées participatives 8
1.2.2 Participation des personnes âgées 10
1.2.3 Écoles 10
1.2.4 Jeunes 10
1.2.5 Commerçants 11
1.2.6 Intégration multiculturelle 11
1.3 Sélection du projet pilote «Serrières vers une fraicheur de vivre» 11
2. Aménagements 14
2.1 Base légale 14
2.2 Identité de la rue 14
2.3 Régime de vitesse et stationnement 14
2.4 Rue du Clos-de-Serrières 15
2.5 Arrêts de bus 16
2.6 Place de quartier 17
2.7 Terminus de la ligne de bus n°102 à Serrières 18
3. Aspects financiers 20

3.1 Coûts 20
3.2 Frais d'entretien 21
3.3 Financement 21
3.4 Frais financiers 22
4. Calendrier de réalisation 23
5. Consultation 23
6. Impacts de la proposition 23
6.1 Impact sur l'environnement 23
6.2 Impact sur les finances 23
6.3 Impact sur le personnel communal 23
7. Conclusion 24
Projet d'Arrêté I 26
Projet d'Arrêté II 27
Table des matières 28
8. ANNEXE – Plans 30

8. ANNEXE – Plans

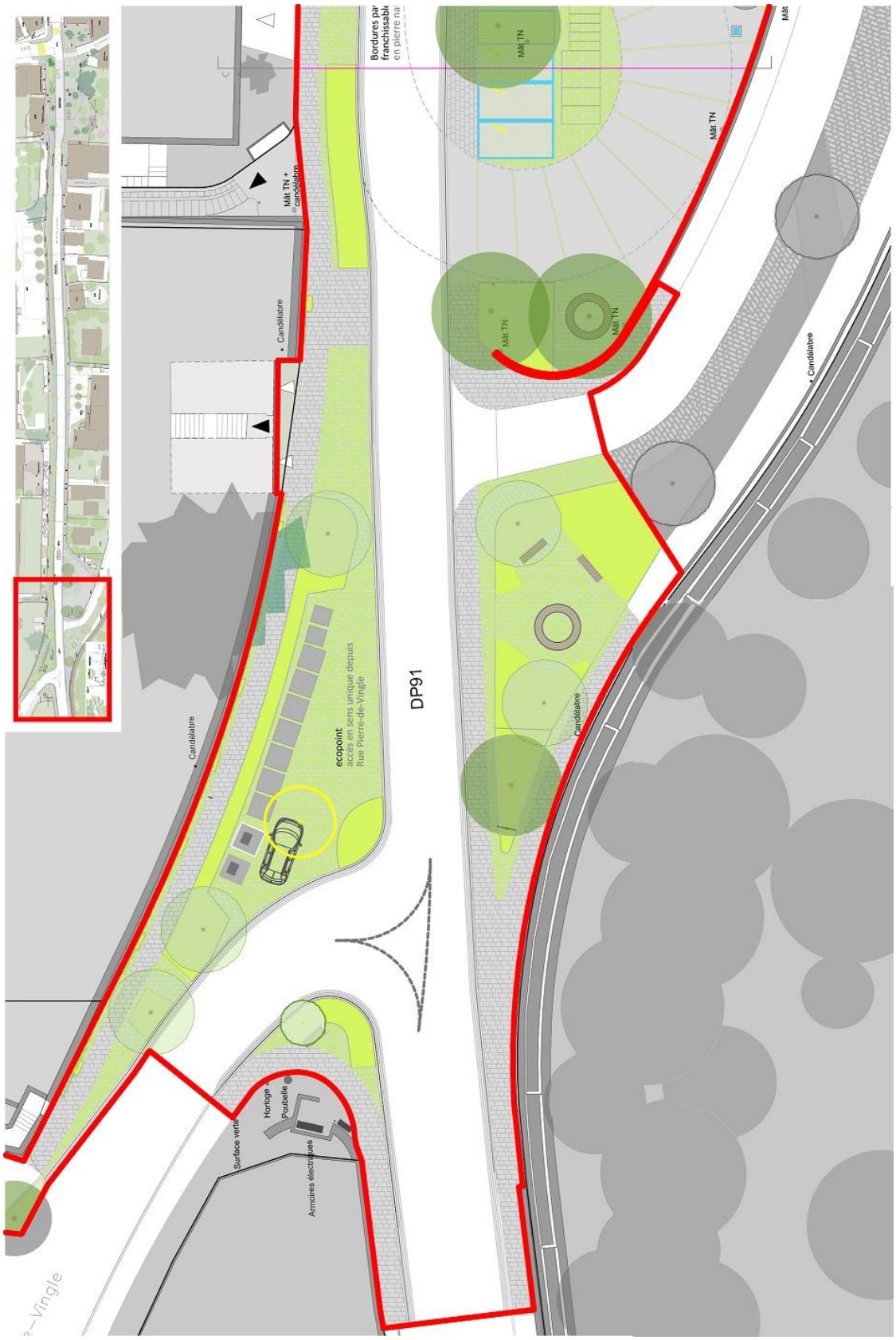

Figure 4 - Écopoint et terminus du bus

Figure 5 - Terminus du bus et tronçon ouest de la rue

Figure 6 - Tronçon central de la rue (au niveau du collège)

Figure 7 - Tronçon central de la rue (au niveau de la Poste)

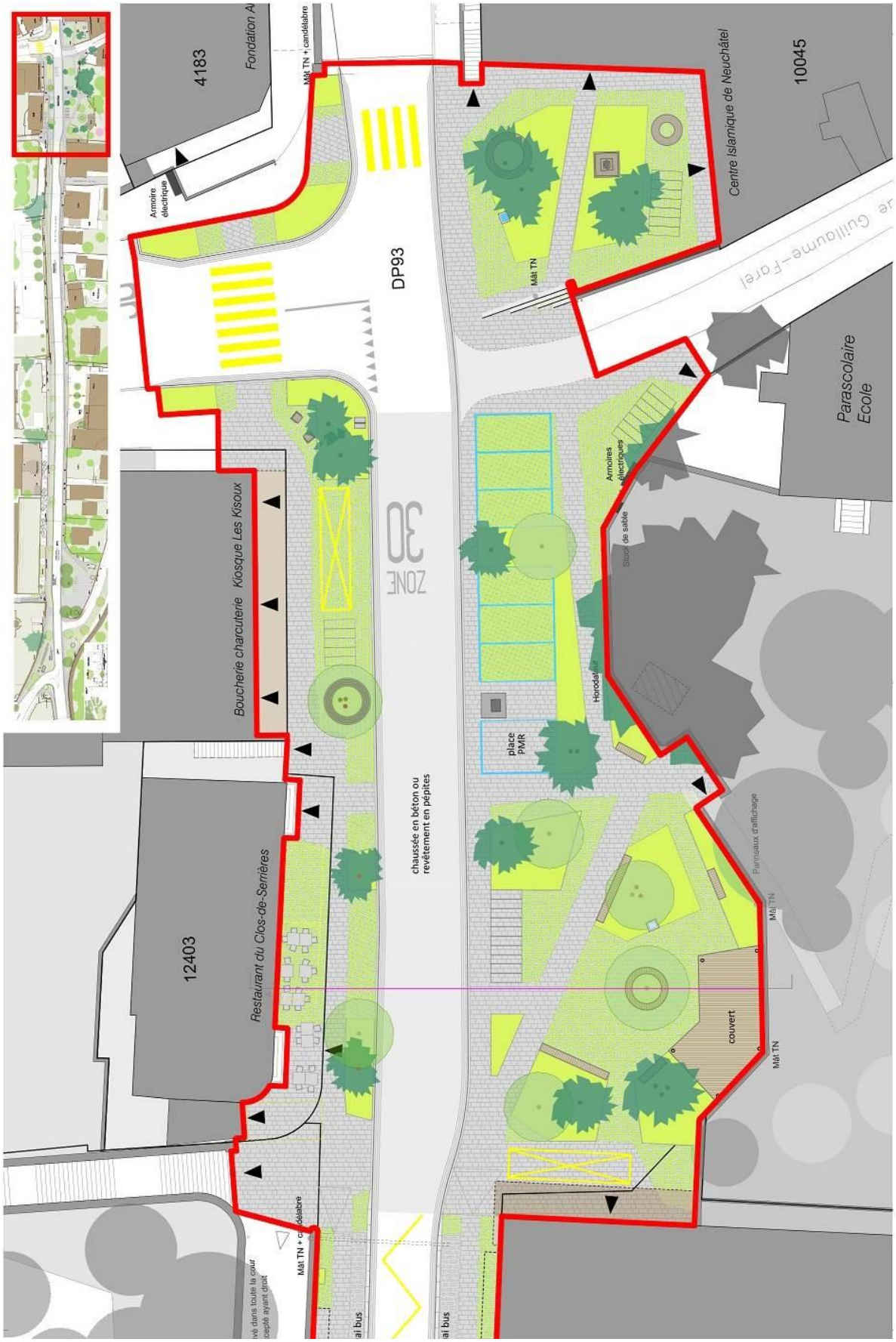

Figure 8 - Place du Clos-de-Serrière, placette Suchard et carrefour des Battieux